

De:	<actu@santepublique-editions.fr>
Sujet:	Fwd: Votre chaîne Youtube
Date:	Fri, 02 Aug 2019 15:10:44 +0100
A:	contact@esprit-critique.org

Bonjour Thomas Durand,

Avez-vous bien reçu mon mail du 22 juillet ? Je n'ai pas encore reçu votre accusé de réception.

Je préciser que notre opposition s'étend à tous les supports sans exception : blog, films documentaires, etc...

Dans l'attente de votre réponse,
Bien sincèrement à vous,
Annie Lobé

--- Message retransmis ---

De:	<actu@santepublique-editions.fr>
Sujet:	Votre chaîne Youtube
Date:	Mon, 22 Jul 2019 14:50:53 +0100
A:	contact@esprit-critique.org

A l'attention de Thomas Durand, directeur scientifique ASTEC

Bonjour,

En application de la législation sur le droit à l'image*, je me permets de vous rappeler les faits suivants :

- le vendredi 19 juillet de 17h à 18h15, pendant une conférence sur le salon Biozen à Font-Romeu, vous avez filmé sans mon autorisation préalable une conférence dont j'étais l'oratrice principale. Je ne me suis pas aperçue que vous filmiez, je ne l'ai appris que le lendemain, lorsque vous êtes venu sur le stand que je tenais sur ce salon.

- le samedi 20 juillet, vous avez filmé sur ce stand une séance de démonstration des ondes émises par votre téléphone portable et celui de M. Alexis Vossier, (CNRS Promes, Odeillo), puis vous m'avez posé des questions, auxquelles j'ai répondu en vous précisant que je ne voulais pas que mon visage ni ma silhouette, même floutés, soient diffusés.

Par le présent mail je réitère mon opposition à ce que vous diffusiez les images filmées vendredi 19 juillet et samedi 20 juillet 2019, sur lesquelles j'apparais. Madame Corinne F, membre du collectif Stop Linky Cerdagne Capcir Haut-Conflent, arrivée pendant la conférence, vous fait part également par le présent mail de son opposition à la transmission et à la diffusion de son image.

Pour ce qui me concerne, vous pouvez éventuellement diffuser les fichiers sonores correspondants, avec un montage présentant les objets que vous avez filmés (instruments de mesure, téléphones, publications) et mes mains qui les manipulent, mais c'est tout.

Par ailleurs, je vous précise que tout mon travail est axé sur la PROTECTION de la jeunesse et de l'enfance, sur laquelle je ne suis pas la seule à observer des modifications de comportement, difficultés

d'apprentissage et de mémorisation directement imputables à une surexposition aux écrans, en parfait accord avec des médecins, des scientifiques et des professionnels de la santé de l'enfant tels que le Dr Anne-Lise Ducanda, Sabine Duflo et Michel Desmurget dont j'ai présenté les publications devant votre caméra. Ces professionnels s'appuient sur des faits observés et des arguments scientifiques différents des miens. Les propos que j'ai pu tenir sur « les jeunes » pouvant être perçus comme négatifs ne reflètent pas ma pensée et je les retire.

Je vous remercie de bien vouloir me confirmer par retour de mail la bonne réception du présent mail et le plein respect du droit à l'image ainsi exercé.

Bien sincèrement à vous,
Annie Lobé
Corinne F

*Articles : 226-1 à 226-7 du Code pénal